

# Commune de Bas-Intyamou



## LES CHRONIQUES DE BAS-INTYAMON

Convocation à l'assemblée communale  
ordinaire du 30 novembre 2021

Les citoyennes et citoyens, contribuables de la commune de Bas-Intyamou, sont convoqués en assemblée communale ordinaire le

**mardi 26 novembre 2019 à 20H00  
à la salle Bourgo – 1<sup>er</sup> étage – route de l'Intyamou 36 – Enney**

**Tractanda :**

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 15 juin 2021
2. Budgets 2022 (ils ne seront pas lus)
  - 2.1 de fonctionnement
  - 2.2 des investissements :
    - 2.2.1 Renouvellement des canalisations eaux claires et eau potable – Route de la Poya – Estavannens
    - 2.2.2 Molocks à Enney
    - 2.2.3 Curage du ruisseau des Comballes – Estavannens – complément
    - 2.2.4 Curage ruisseau des 3 eaux – Enney
    - 2.2.5 Ruisseau du Bry – protection contre les crues et les laves torrentielles
    - 2.2.6 Chalet Esserts d'Enbas– Enney
    - 2.2.7 Chalet Tsermon – Villars-sous-Mont
    - 2.2.8 Chalet Crà – Villars-sous-Mont
    - 2.2.9 Chalet neuf – Villars-sous-Mont
    - 2.2.10 Les Perreires – Estavannens
  - 2.3 Rapport de la Commission financière
  - 2.4 Vote des budgets de fonctionnement et des investissements
3. Présentation de la planification financière 2022 – 2026
4. Règlement du personnel communal
5. Divers

Les documents soumis à l'assemblée communale peuvent être consultés au Secrétariat communal, durant les heures d'ouverture (selon art. 3 et 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes). Le procès-verbal de l'assemblée communale est publié sur le site [www.bas-intyamon.ch](http://www.bas-intyamon.ch).

Le Conseil communal

---

## **2.1 Budget de fonctionnement**

Le budget de fonctionnement comprend l'ensemble des charges et des produits, y compris les amortissements des dettes.

Il se résume ainsi :

Total des charges	CHF	8'106'163.00
Total des produits	CHF	7'903'703.00
Excédent de charge	CHF	202'460.00

Les chapitres vous sont détaillés ci-après, avec des explications utiles :

### **0 Administration :**

Le budget 2020, pour l'ensemble de ce dicastère, est plus conséquent car il a été compté une augmentation du personnel, lequel suit la progression de la population. Le personnel sera également renforcé au niveau des forestiers, et les heures de l'accueil extrascolaire, la fréquentation nécessitant une augmentation du personnel sur certaines tranches horaires.

### **1 Ordre public :**

Le budget 2020 de ce dicastère est légèrement supérieur aux précédents exercices en raison de charges augmentées pour le service des tutelles et le financement des investissements pour le Corps des sapeurs-pompiers acceptés l'an dernier (camion tonne-pompe).

### **2 Enseignement et formation :**

Les participations aux dépenses cantonales pour les écoles enfantines et primaires sont en augmentation ; si les frais de fonctionnement des CO augmentent sensiblement, les annuités d'amortissement baissent étant donné que les dettes sont remboursées d'années en années.

L'accueil extrascolaire répond aux besoins et aux attentes des parents et la fréquentation est en augmentation.

### **3 Culture et loisirs :**

Ce dicastère suit une évolution raisonnable au regard de la progression de la population. Le Conservatoire présente une prévision conséquente pour l'an prochain.

### **4 Santé :**

Ce dicastère comprend essentiellement des charges liées cantonales et régionales.

### **5 Affaires sociales :**

Ce dicastère est essentiellement composé de charges imposées par le canton ; ces charges suivent la courbe de progression de la population ; néanmoins, certains postes présentent des augmentations marquées, comme la participation aux structures pour personnes handicapées ou inadaptées.

### **6 Transports et communications :**

Le budget 2020 tient compte de la nécessité de procéder à des réparations de nos routes. Les charges de déneigement sont difficiles à évaluer et la prudence est de mise. Les charges des salaires ont aussi été augmentées, au vu des travaux confiés à l'équipe communale.

### **7 Protection et aménagement de l'environnement :**

Ce chapitre inclut les postes liés à l'eau, à l'épuration et à la gestion des déchets qui doivent s'autofinancer par la perception de taxes. Ce principe est inscrit dans les règlements communaux.

Une forte diminution des recettes liées à l'épuration est constatée ; ceci est dû à l'amélioration des installations d'une société qui va payer moins de taxes annuellement. Le poste est néanmoins toujours équilibré.

Au niveau de l'aménagement du territoire, il a été compté des honoraires supplémentaires en prévision d'une éventuelle adaptation de notre plan d'aménagement local suite à une décision du Tribunal cantonal qui affecte la planification communale et cantonale.

De plus, plusieurs tâches liées au contrôle des constructions doivent être confiées à des professionnels. Il en coûte des honoraires.

## **8 Economie :**

Le dicastère de la forêt laisse apparaître en déficit, l'amortissement obligatoire du nouveau tracteur (à raison de 2/3, le tiers restant étant affecté à l'édilité). Cette situation sera effective pour les 5 ans que dureront cet amortissement obligatoire, soit jusqu'en 2022.

## **9 Finances et impôts :**

A relever des rentrées fiscales supplémentaires, principalement dues à l'augmentation de la population et des nouvelles contributions immobilières.

Les amortissements obligatoires tiennent maintenant compte de l'amortissement pour l'Auberge communale. Les intérêts des dettes sont en augmentation ; certains prêts ont été renouvelés à des taux favorables alors que d'autres ont été remboursés.

Des frais sont prévus sur l'école de Villars-sous-Mont, pour y aménager une classe supplémentaire. Ce bâtiment sera transféré au chapitre des écoles aux comptes 2019, car sa vocation est à nouveau scolaire.

La fiscalité a été estimée avec prudence. La réforme fiscale des entreprises RIE 3 nous laisse envisager une diminution des recettes de plus de CHF 120'000.00, compensées par le canton à raison de CHF 28'000.00.

## **En général :**

Une partie des investissements 2019 étant reportés sur 2020 les amortissements obligatoires y relatifs sont donc décalés et ne seront effectifs qu'en 2021. Le plus grand projet, soit l'auberge, est maintenant intégré à ce budget.

Le budget 2020 boucle donc avec un excédent de charges constitué partiellement par des réserves obligatoires aux postes 7000 et 7100 ; les recettes fiscales sont évaluées avec grande prudence.

## **2.2 Budget des investissements :**



**COMMUNE DE BAS-INTYAMON  
1667 ENNEY**

### ***Message pour les citoyens de Bas-Intyamou***

#### **Objet :**

Renouvellement des canalisations d'eaux claires et d'eau potable – Route de la Poya  
Financement

#### **But de la dépense :**

- Renouvellement du collecteur des eaux claires de la route de la Poya.
- Renouvellement de la canalisation d'eau potable de la route de la Poya.
- Réfection de la route de la Poya.
- Le montant de l'étude de cette réalisation est inclus dans la demande de crédit.

#### **Plan de financement :**

- Rubrique comptable :

7000.501.01 – approvisionnement en eaux CHF 55'000.00

7100.501.01 – protection des eaux	CHF	95'000.00
6200.501.13 – route de la Poya	CHF	150'000.00
<b>Total à financer</b>	<b>CHF</b>	<b>300'000.00</b>

Coût annuel – intérêt 1 %	CHF	3'000.00
Coût annuel amortissement 4 %	CHF	12'000.00

### **Financé par un emprunt.**

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de cet investissement.

Le Conseil communal

Enney, le 5 novembre 2019





#### ***4. Règlement du personnel communal***






Le Conseil communal envisage de se dessaisir de deux garages que la commune possède à la place des Loyettes à Villars-sous-Mont.

Pour ceci, il sollicite une demande de compétence pour vendre ces garages au meilleur prix.



## HORAIRE

### DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Adresse postale		Commune de Bas-Intyamou Route de l'Intyamou 36, 1667 Enney
Téléphone		026 921 81 00
Fax		026 921 81 09
Web		<a href="http://www.bas-intyamou.ch">www.bas-intyamou.ch</a>
E-Mail		<a href="mailto:commune@bas-intyamou.ch">commune@bas-intyamou.ch</a>

### HEURES D'OUVERTURE

	Matin	Après-midi
Lundi	FERME	14H00 – 17H30
Mardi	08H30 – 11H30	FERME
Mercredi	FERME	FERME
Jeudi	FERME	14H00 – 19H00
Vendredi	08H30 – 11H30	FERME